Obligations du MANDANT :

 Obligations du MANDANT :

 -Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à mifier la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges précisés par ce mandat et à librer les licuxe pour le jour de l'acte authentique.

 - Le MANDANT s'interdit expressément pendant le cours du présent mandat, de négocier directement nu indirectement la vente des biense ci avant désignés, et, pendant les 24 mois après l'expiration du mandat, de venter directement, indirectement, indirectement, sons e conconts du MANDATAIRE, y compris avec un autre enhermédiaire, à un acquéreur qui lui aurait été présenté par le MANDATAIRE.

 - Le MANDANT s'engage à diriger vers le MANDATAIRE joutes les demandes qui lui serait adressées directement, et le cas de présenté par le MANDATAIRE (en en mandataire d'engager la vente avec eu nautre acquéreur, e lo tangé d'authentifier la vente, et de l'agence é canuellement intervenue ainsi qué les présentés par le d'ANDATAIRE, et le biens e lui ont pas été présentés par le MANDATAIRE, les poursiles pouvant être éventuellement intervenue ainsi qué les présentés par le MANDATAIRE, et les poursé avente d'acquéreur et l'a lagrence d'acquéreur et l'aparter au MANDATAIRE, et les poursiles pouvant être éventuellement intervenue ainsi qué les présentés par le MANDATIRE, ventuellement intervenue ainsi qué les présentés par le MANDATI d'anter de vente d'intervenue ainsi avece eu nautre acquéreur, et éparter au mANDATIRE, les poursiles pouvant être éventuellement intervenue ainsi qué les prés de vente final.

 - Le MANDATI s'engage à produire à la première demanda du mandataire, toute justification de propriétaires et ajassencé despare la d'ANDATIRE, et la pare d'athésentifier a vente aveceus de vente d'intervente ainsi aveceus aurables de présentés par le MANDATIRE, et la presente parte d'athé

Le présent mandat est consenti avec EXCLUSIVITE à compter de ce jour pour une durée de vingt quatre mois (24). Il ne pourra être dénoncé pendant les trois premiers mois. Passé un délai de trois mois à compter de sa signature, ce mandat peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (Art. 78 du décret du 20 juillet 1972). Pouvoirs : Le MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour mener à bien

In the product of ast againstit, to assume provide a strange of a strange provided and any provided any provided and any provided and any provided any provided any

Jouissance : L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libres de toute location, occupation ou réquisition. Le MANDATAIRE s'engage à :

- informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (législatifs, prix, situation économique, ...).

réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien : diffusions sur ses 8 sites internet (7 langues) et sur son réseau.
mettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le site www.abafim.fr avec un accès en temps réel des actions entreprises par le MANDATAIRE.

- rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au MANDANT, à une fréquence mensuelle, notamment par email. organiser un rendez-vous physique ou téléphonique tous les mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission.
Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : cette sélection permettant d'éluder les curieux et autres personnes non solvables ou mal intentionnées.

- informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou émargement ou LRAR ... dans les huit jours de l'opération, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972. mettre en avant le bien en le différenciant des autres biens : "Exclusivité"

Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des services définis au présent mandat, conformément aux articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation et avoir reçu un exemplaire du présent mandat et des conditions au present m 01000

Mots :	A TALKES , le 09/0	42022
Rayés nuls US LE MANDANT	(propriétaire) undat * Zmon da	LE MANDATAIRE (Agence) «Mandat accepté» Mandat accepte
Formulaire de rétractati Papillon à retourner daté et signé par le (s) formulaire à expédier <u>au plus tard le quato</u> suivant. Je soussigné(e), déclare annuler le mandat	on , à compléter et retourner pour résiliation de mandat (Cod mahdant(s) par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adress zième jour de la signature du présent contrat, ou si ce délai expire un sa de vente ci après :	<u>le de la consommation orticles, L121-23 à l.121-26)</u> se figurant en entête au recto du présent document. <u>Conditions</u> : umedi, dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable

Nature du bien : Date de signature du mandat de vente : ... Nom et prénom du (des) mandant(s) : Adresse du client :

Signature(s) du (des) mandant(s) :